

Déclaration de Bruxelles pour une Éducation aux Médias tout au long de la vie

Contexte

La politique européenne d'éducation aux médias traverse une phase cruciale d'émergence qui nécessite de croiser les expériences et d'échanger les bonnes pratiques dans le cadre d'un dialogue ouvert. C'est pourquoi les jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2010, 300 spécialistes issus de plus de 30 pays européens et extra-européens se sont réunis à Bruxelles afin de participer à la conférence internationale **"L'Éducation aux Médias pour tous"** organisée par le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias de la Communauté française de Belgique, dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

La conférence **"L'Éducation aux Médias pour tous"** a réuni les acteurs concernés par la mise en œuvre de l'éducation aux médias tout au long de la vie: animateurs, éducateurs, enseignants, formateurs, responsables d'industries et d'institutions médiatiques, d'organisations éducatives (scolaires et non scolaires), responsables des politiques éducatives, institutions de recherche...

L'objectif de cette conférence européenne était de relier les expériences pratiques et les recommandations politiques afin de stimuler la mise en œuvre de l'éducation aux médias tout au long de la vie, au bénéfice de tous les citoyens européens. Ces travaux ont abouti à la **« Déclaration de Bruxelles pour l'Éducation aux Médias tout au long de la vie »**, rédigée en collaboration avec les 8 experts internationaux¹ qui ont accompagné l'ensemble de la conférence.

Cette déclaration prend en considération :

- La définition de l'éducation aux médias telle que définie dans la recommandation [2009/625/CE](#) de la Commission du 20 août 2009² sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice. L'éducation aux médias y est définie comme étant « la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leurs contenus. L'éducation aux médias comprend également la capacité à communiquer dans divers contextes. ». Elle ne se limite donc pas aux seules questions d'accès et englobe tous les médias. « Elle vise à sensibiliser davantage les gens aux diverses formes que peuvent prendre les messages médiatiques dans leur vie quotidienne. Par messages médiatiques, on entend les programmes, films, images, textes, sons et sites internet qui sont fournis par divers moyens de communication. »
- La définition de la « littératie médiatique », qui désigne l'ensemble des compétences informationnelles, techniques, sociales et psychosociales exercées par un utilisateur, lorsqu'il consomme, produit, explore et organise des médias.
- La nécessité d'intégrer l'éducation aux médias dans le cadre d'une éducation et une formation tout au long de la vie, telle que définie par les cadres de références européens³ (stratégie de Lisbonne et le cadre stratégique « éducation et formation 2020 »). Il s'agit de permettre aux personnes, à tous les stades de leur vie, de participer à des expériences d'apprentissage stimulantes et contribuer à développer le secteur de l'éducation et de la formation en Europe.
- La nécessité de garantir l'accès des citoyens à une diversité médiatique, au-delà des mécanismes de marché, le cas échéant par une intervention des pouvoirs publics lorsque cette diversité se trouve menacée.

Les travaux préparatoires à la présente déclaration ont démontré qu'il est nécessaire de considérer que les différences de conception relatives à l'éducation aux médias sont des richesses qui nécessitent dialogues et réflexions et non des solutions hâtives destinées à éviter les débats.

Cette déclaration a pour objectif de proposer un ensemble de recommandations relatives aux actions éducatives à mener, aux compétences médiatiques de tout citoyen à développer, à l'accès du citoyen à l'éducation aux médias, à la recherche et aux politiques européennes. La mise en œuvre de ces recommandations concerne les niveaux locaux autant que régionaux, nationaux ou européens.

¹ Ida Pöttinger (Allemagne), Christophoros Christophorou (Chypre), Vitor Reia Baptista (Portugal), Sirkku Kotilainen (Finlande), Nicoleta Fotiade (Roumanie), Fifi Schwarz (Pays-Bas), Évelyne Bevort (France), Thierry De Smedt (Belgique)

² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32009H0625:FR:NOT>

³ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

Recommandations

1. Mener des actions éducatives aux médias

- a. Inscrire l'éducation aux médias en tant que mission d'intérêt général qui relève de politiques publiques ambitieuses et de mécanismes de financement public volontariste dans le respect de l'autonomie opérationnelle des bénéficiaires.
- b. Développer et promouvoir différentes pédagogies adaptées à chaque public, à tous les âges de la vie, à différents contextes sociaux et culturels.
- c. Favoriser la production et la diffusion des ressources pédagogiques en éducation aux médias adaptées à des groupes spécifiques de bénéficiaires.
- d. Pourvoir les milieux scolaire et associatif en équipements adéquats aux pratiques d'éducation aux médias.
- e. Développer une formation en éducation aux médias à destination des professionnels des médias.
- f. Identifier et mettre en œuvre, pour chaque action éducative, des critères qualitatifs et quantitatifs d'évaluation.
- g. Garantir la diversité médiatique par un dispositif adéquat comprenant des moyens publics et privés notamment à l'égard des partenaires médiatiques utiles pour les éducateurs aux médias.

2. Développer des compétences médiatiques de tout citoyen

- a. Identifier et assurer la mise à jour d'un éventail large de compétences médiatiques nécessaires, tout au long de la vie, pour toute personne, portant sur l'ensemble des médias.
- b. Valider ces compétences à travers un processus concerté incluant la société civile.
- c. Adapter cet éventail de compétences médiatiques aux différents acteurs et intervenants de l'éducation et de la formation, en fonction du rôle qu'ils ont à assurer.

3. Promouvoir l'accès du citoyen à l'éducation aux médias

- a. Accroître la sensibilité des citoyens envers l'éducation aux médias à travers, par exemple, la mise en place d'une journée européenne de l'éducation aux médias, d'une semaine européenne de l'éducation aux médias à l'école...
- b. Promouvoir la visibilité publique des actions d'éducation aux médias.

4. Développer la recherche en éducation aux médias et en littératie médiatique

Soutenir des recherches approfondies permanentes sur

- l'appropriation des médias par les groupes sociaux et les communautés, à tous les âges de la vie,
- l'évolution des pratiques formelles et informelles d'éducation aux médias.

5. Mener des politiques d'éducation aux médias

Exécuter sans tarder la résolution du Parlement européen du 6.11.2008 qui souhaite que: «la compétence médiatique soit inscrite en tant que neuvième compétence clé dans le cadre de référence européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, conformément à la recommandation 2006/962/CE»⁴

Bruxelles, le 18 janvier 2011,

Le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias de la Communauté française de Belgique

Contacts :

Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias
Espace 27 septembre
Bd Léopold, 44 6e635
1080 Bruxelles
Tél : 02/413.35.08
www.csem.cfwb.be

Président : **Tanguy Roosen**
Email : tanguy.roosen@cfwb.be

Vice-président : **Patrick Verniers**
Email : patrick.verniers@cfwb.be

Site internet de la conférence regroupant documents, rapports d'ateliers et supports : www.csem-eu-conference.be

⁴ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&reference=A6-0461/2008>